

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à dix huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le douze juin deux mille vingt et un.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
DEBRIS Peggy
BAHEUX Corinne
FOURRIER Micheline
LEFEBVRE Georges
LEPRETRE Claudie
LEPRETRE Monique
ROBLIN Natacha

Absents excusés :

BEAUDLET Myriam
GINOLIN Frankie
HAMAISIA Cindy
POMMELET Rodrigue

I) SITUATION EXCEPTIONNELLE D'UN ADMINISTRE ET AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Monsieur le Maire expose la situation d'un Dannois âgé de 76 ans. Cet homme se laisse aller, sa situation ne fait qu'empirer et sa santé se dégrade.

Monsieur le Maire a rencontré son médecin, sa mandataire judiciaire, un représentant du Département et un responsable d'Aidàdom afin de trouver des solutions.

Il n'a plus de contact avec sa famille, il vit dans des conditions déplorables, et en terme de dignité humaine, il est impossible de ne rien faire.

Il est suffisamment autonome (Classé en GIR 4) pour refuser une hospitalisation ou un placement d'office.

Monsieur le Maire propose aux membres du CCAS de débloquer une aide exceptionnelle afin de permettre à la mandataire judiciaire de solliciter des associations pour débarrasser et nettoyer le logement.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le maire à engager des dépenses à hauteur de 1 000 € 00 qui seront versées directement aux associations qui interviendront chez cette personne.

La situation de cette personne sera réévaluée lors de la prochaine réunion pour, le cas échéant, envisager une aide complémentaire.

II) AIDES

Dossier 1 :

Femme de 53 ans célibataire

Reste à vivre : 169 € 44

Cette personne a reçu un bon alimentaire de 20 € 00 le mois dernier.

Décision du CCAS à l'unanimité des membres présents :

- Bon alimentaire de 30 € 00/mois pendant 3 mois (06-07 et 08/2021)

Dossier 2 :

Femme de 41ans séparée avec un enfant de 2 ans.

Reste à vivre : 615 € 10

Cette personne est surendettée et a reçu un bon alimentaire 50 € 00 le 14 juin 2021.

Décision du CCAS à l'unanimité des membres présents :

- Bon alimentaire de 50 € 00 /mois pendant 3 mois (06-07 et 08/2021)

III) SECOURS EXCEPTIONNELS D'URGENCE

Dossier 1 :

Couple marié – 2 enfants + 1 nourrisson

Prêt de 100 € 86 par le CCAS le 27/01/2021 (Facture d'eau)

Secours de 215 € 00 pour un impayé à EDF le 26/05/2021.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, valident le secours qui a été octroyé à ces personnes.

Dossier 2 :

Couple marié

Reste à vivre : 334 € 20

Plusieurs crédits

Aide exceptionnelle de 438 € 86 pour un impayé à EDF avant coupure sous forme de prêt à rembourser tous les mois le 3 Juin 2021.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, valident le secours qui a été octroyé à ces personnes.